

Mesdames, Messieurs,

L'établissement étant fermé pendant toute la période de confinement à savoir déjà du lundi 16 mars au vendredi 17 avril, vous allez bénéficier d'une remise d'ordre pour les 5 semaines correspondantes sur les frais d'internat et de demi-pension.

Ainsi, il n'y aura pas de prélèvement au mois d'avril, celui-ci sera reporté, si besoin, sur les prélèvements de mai/juin et juillet.

Enfin, le paiement des bourses du 2ème trimestre (pour les excédentaires) a pu être finalisé pour la fin du mois de mars comme demandé par le Ministère et les familles concernées, ont déjà dû les recevoir sur leur compte. Ce paiement a été effectué sans tenir compte des remises d'ordre ni de l'aide à la restauration proratisée. Le solde éventuel sera versé durant la semaine du 13 au 17 avril.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement
Pascale DOMENGE

Agent comptable gestionnaire du lycée Cassin